



Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/043

**Convention annuelle de
partenariat entre la
Commune de Millau, MM de
Sambucy, l'Office de
Tourisme Millau Grands
Causses**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 27 mars 2015

Le Maire

Considérant que la Ville de Millau, dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, envisage un partenariat avec l'Office de tourisme Millau-Grands Causses et MM de Sambucy, afin d'organiser des visites et événements dans l'Hôtel de Sambucy, ses dépendances et son parc, sis Boulevard de l'Ayrolles à Millau, pour la période touristique et en cours de l'année 2015. Cet accord permettra au public local et aux touristes de bénéficier des richesses de cet ensemble exceptionnel.

Considérant que toutes les visites envisagées seront guidées de manière à prévenir les dégradations. Leur organisation sera prise en charge par l'Office de Tourisme de Millau Grands-Causses. Elles seront guidées par un conférencier agréé Ville d'Art et d'Histoire. L'office de Tourisme prend à sa charge la billetterie, l'organisation, la publicité, la comptabilité, de ces visites.

Considérant que la Ville prend à sa charge, dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire, et sous l'égide de son animatrice, l'étude de l'architecture et des décors, la formation des guides-conférenciers de l'Office, comprenant l'élaboration de la documentation, les commentaires historiques et stylistiques, ainsi que des visites-test de vérification des acquis.

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Barbara OZANEUX pouvoir à Alain NAYRAC, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Frédéric FABRE, Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le **08 AVR. 2015**

Considérant que des événements pourront également être organisés, soit dans le cadre d'événements institutionnels comme la Journée des Jardins ou les Journées du Patrimoine notamment, soit sur demande de particuliers ou d'entreprises désireuses de donner à une réunion un caractère fastueux.

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 26 février 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER les termes de la convention annuelle ;
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant : à signer la convention ci-annexée et ses avenants à intervenir ;
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

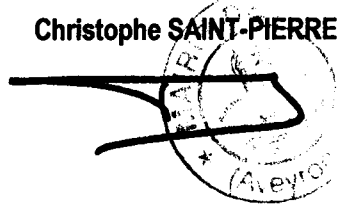
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'S' followed by a horizontal line, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MILLAU' at the top, 'Mairie' in the center, and '12100' at the bottom, with a small star on the left side.



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/044

**Convention tripartite Ville
de Millau, Office de
Tourisme Millau Grands
Causses, Association
Passage à l'Art**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 27 mars 2015

Le Maire

Considérant que l'Association « Passage à l'Art » a pour but de promouvoir l'art contemporain sur le territoire de la Ville de Millau. Parmi ses activités figure dans le cadre du programme municipal des fêtes de Noël, l'organisation du festival des Métiers d'Art.

Considérant que par convention avec l'Association, la Ville s'est associée à l'organisation de cette manifestation qui vise à mettre en valeur les Métiers d'Arts et l'Art Contemporain. Cette manifestation constitue une démonstration du savoir faire artisanal et artistique local qui s'inscrit dans le droit fil du label « Millau, Ville et Métiers d'Art » obtenu par la Ville.

Considérant que ce festival qui se déroule à la Salle des Fêtes doit trouver un second souffle pour drainer un public encore plus nombreux et garantir un équilibre commercial. La Commune de Millau et l'Office du Tourisme Millau Grands Causses ont souhaité élargir le partenariat lié à l'organisation de cette manifestation à l'Association « Millau Arts et Savoir-Faire », afin de bénéficier de l'intervention des artisans d'Art de Millau, et d'enrichir l'événement.

Considérant que la Ville et l'Office souhaitent donc que cette orientation soit établie dans une convention tripartite déterminant les obligations de chacune des parties, fixant les montants de leurs aides financières et décrivant les différents moyens techniques qu'elles décident d'apporter à l'Association organisatrice, ce qui permettra une évaluation globale et une meilleure organisation logistique.

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Barbara OZANEUX pouvoir à Alain NAYRAC, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Frédéric FABRE, Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le 08 AVR. 2015

Considérant que la Commune de Millau interviendrait pour l'année 2015 comme suit :

1) Avantages financiers (5 000 €)

- 2 500 € pour le fonctionnement de l'Association ;
- 2 500 € pour le festival des métiers d'art

2) Diverses prestations pour le Salon (valorisées à hauteur de 5 285,95 €) : mise à disposition de la salle des fêtes, installation de coffrets électriques, installation de cloisons, mise à disposition du personnel et de matériel pour l'installation des décorations, envoi des courriers, accrochage des banderoles de promotion, fleurissement, apéritif inaugural

Considérant que les avantages que la Ville de Millau procure à l'Association Passage à l'Art correspondent pour 2015 à un montant de 10 285,95 €.

Après avis favorable de la Commission Culture du 26 février 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention tripartite pour l'organisation du salon « Les Arts Métiers »,
2. D'accorder à l'association « Passage à l'Art », la gratuité des prestations et des services fournis par la Ville à l'occasion du festival des Arts Métiers en dérogation de la délibération n°2014/208 en date du 17 décembre 2014;
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2015 du service Culture
TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/045

**Avenant n°2 à la convention
quadripartite de partenariat
Ville de Millau,
Communauté de
Communes Millau Grands
Causses, Office de
Tourisme Millau,
Association Millau Art et
Savoir-faire**

ETAIENT EXCUSES : Barbara OZANEUX pouvoir à Alain NAYRAC, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Frédéric FABRE, Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le **08 AVR. 2015**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 27 mars 2015

Le Maire

Vu la convention quadripartite signée le 10 avril 2013 fixant les conditions de poursuite du partenariat entre la Ville, la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme et l'association Millau Art et Savoir Faire, dans le cadre de la promotion et de la valorisation des savoir faire locaux.

Considérant que tenue par l'annualité de leur budget, la Ville, la Communauté de Communes et l'Office du Tourisme ont examiné dans le cadre de leur préparation budgétaire 2015, le montant et la nature des concours et les appuis techniques dont ils pourront faire bénéficier l'Association au vu de la demande de subvention formulée dans les conditions prévues dans la convention signée le 10 avril 2013 et de l'examen par les services en charge du dossier des éléments administratifs justificatifs.

Considérant que pour 2015, il est proposé au Conseil Municipal de valider un avenant n°2 relatif à la convention quadripartite de Millau, Communauté de communes de Millau Grands-Causses, Office de Tourisme de Millau, Association Millau Art et Savoir-faire.

Considérant que le soutien financier de la Ville à l'Association pour la réalisation de son programme est fixé, pour l'année 2015, à 9 000 € (neuf mille euros) décomposés comme suit :

- 1 500 euros au titre de l'équipement de l'Association,
- 1 500 euros pour le fonctionnement,
- 6 000 euros d'aide au loyer du local de l'Association,

En outre, la Ville prend à sa charge la cotisation au label « Villes et métiers d'Art » pour un montant de 4 779 €.

Après avis favorable de la Commission Culture du 26 février 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER l'avenant N°2 de la convention quadripartite avec Millau Art et Savoir-faire,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et tous les documents afférents.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2015 du service Culture
TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

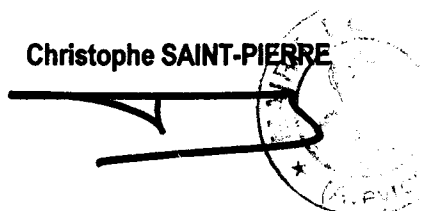
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

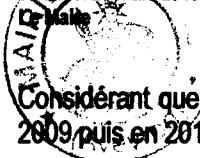
Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/046

**Convention triennale de
partenariat entre la
commune de Millau et le
Théâtre de la Doline**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 27 mars 2015



Considérant que, le Théâtre de la Doline participe à l'animation culturelle de la Ville de Millau. C'est ainsi qu'en
2009 puis en 2012, la Municipalité a proposé au Théâtre de la Doline la signature d'une convention triennale.

Considérant qu'en 2015, la Ville envisage le renouvellement de la convention triennale de partenariat avec le
Théâtre de la Doline, qui détermine les obligations de chacune des parties, fixe les montants de l'aide financière
et décrit les moyens techniques que la Ville apporte au Théâtre de la Doline.

Considérant que la Commune de Millau interviendrait pour l'année 2015 selon les modalités suivantes:

- une subvention de 15 000 €,
- une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour investir dans la création d'un café-théâtre,
- diverses aides techniques, valorisées à hauteur de 1 035 €.

ce qui représente un total d'aides financières et techniques estimé à 17 535 €.

Accusé de réception

Reçu le **08 AVR. 2015**

Après avis favorable de la Commission Culture du 26 février 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER les termes de la convention avec le théâtre de la Doline,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2015 du service Culture
TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

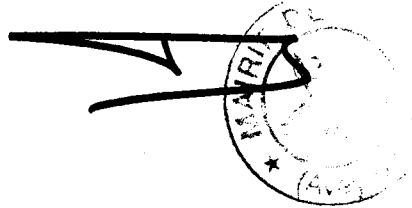
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/047

**Convention annuelle 2015
entre la Commune de Millau
et l'Association Corps et
Graphie**

ETAIENT EXCUSES : Barbara OZANEUX pouvoir à Alain NAYRAC, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Frédéric FABRE, Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 27 mars 2015

Le Maire

Considérant que la Ville de Millau, dans le cadre de sa politique culturelle en faveur du spectacle vivant, au sein de laquelle la diffusion de la danse est clairement identifiée, apporte son soutien à l'Association CORPS et GRAPHIE.

Considérant que depuis 2004, l'Association organise le concours des jeunes chorégraphes. L'objectif de ce concours réside dans la professionnalisation de jeunes chorégraphes, en leur offrant la possibilité de créer une œuvre et de venir la présenter au public. Le lauréat du concours bénéficiant d'une résidence à Millau dans le cadre du concours de l'année suivante.

Considérant que la convention qui liait la Ville à l'Association est venue à échéance le 31 décembre 2014, il convient donc d'examiner le renouvellement de ce partenariat. L'association souhaite le renouvellement de l'aide de la Ville tant technique que financière car elle ne peut pas continuer à organiser le concours annuel des jeunes chorégraphes sans une implication importante de la Collectivité.

Considérant que ce soutien financier est fixé à 12 000 € détaillé comme suit :

- 10 500 € pour l'organisation du Concours des Jeunes Chorégraphes,
- 1 500 € pour primer le concours.

Accusé de réception

Reçu le 08 AVR. 2015

Considérant que la participation de la Ville comprend également pour l'année 2015 :

- La mise à disposition gratuite du Théâtre de la Maison du Peuple, soit la salle Senghor, la salle Martha Graham et le hall, pour 2 journées de répétitions et de spectacles le vendredi et le samedi, valorisées à 4 200 euros.
- La mise à disposition des techniciens lumière et son du Théâtre, à concurrence de 8 services de 4 heures de travail, soit 32 heures au total, comprises dans la tarification ci-dessus.

Considérant que l'ensemble des avantages financiers et techniques que retire l'association des prestations de la collectivité s'élève à 16 200 €.

Considérant que les Membres de la Commission Culture réunie le 26 février 2015 ayant donné un avis favorable, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **D'ATTRIBUER** une subvention de 12 000 € à l'association « Corps et Graphie »,
2. **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée,
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi qu'à accomplir toutes les démarches en découlant.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2015 du service Culture :

TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

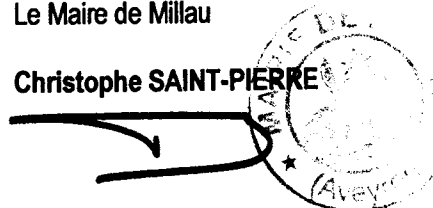
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/048

Convention de partenariat :
Commune de Millau / Radio
Larzac

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 27 mars 2015

Le Maire

Considérant que la ville de Millau et la radio associative Radio Larzac ont le souhait de réaliser des projets en commun au cours de la programmation de la saison 2014/2015 du Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que les autres services culturels de la Ville ont demandés à s'associer à ce partenariat,

Considérant que ce partenariat est prévu, plus particulièrement autour des événements ci-dessous :

- le vendredi 21 novembre 2014 avant le spectacle de théâtre Appels Entrants Illimités par le Théâtre Le Clou, l'association Radio Larzac présentera une rencontre-débat autour des ados, de 18h30 à 19h30 dans le hall du Théâtre à l'occasion d'une émission en direct et en public,
- Le mardi 3 mars 2015 avant le spectacle Le tour de valse, l'association Radio Larzac présentera une émission en direct et en public de 18h30 à 19h30 dans le hall du théâtre autour de la bande dessinée et du goulag le mercredi 8 avril 2015, avant le spectacle de Théâtre Ali 74, le combat du siècle de Nicolas Bonneau, l'association Radio Larzac présentera une émission en direct et en public sous forme de rencontre-débat dans le cadre d'une action « Sport et Culture : Et si les deux étaient compatibles ? » Dès 18h30 dans le hall du Théâtre. Après le spectacle, Radio Larzac prendra en charge l'organisation d'un after musical dans le hall du Théâtre, avec DJ-Electro (non déterminé à ce jour)

Accusé de réception

Reçu le 08 AVR. 2015

- le samedi 13 juin 2015, de 18h30 à 19h30, Radio Larzac animera une rencontre-débat sur la décentralisation culturelle en milieu rural sous forme d'émission de radio en public et en direct sur le parking de la salle des fêtes de Saint-Léons, avant le spectacle ZZZ'Insectes de la Cie Myriam Naisy/L'Hélice.
- l'annonce des spectacles et concerts de la saison sous forme de pastilles de 10 minutes par spectacle.
- L'animation de quatre virgules radiophoniques dans l'année, autour des autres services culturels de la Ville : les Archives, le Service du Patrimoine, le Musée, la Médiathèque, selon l'actualité de ces services, et en accord avec leurs directeurs.

Considérant qu'afin de participer aux frais liés à l'accueil de l'ensemble de ces actions, la Ville de Millau s'engage à verser une somme forfaitaire de 3 000,00 € à l'association Radio Larzac, sur présentation de la facture, à l'issue de la dernière prestation et que cette somme sera répartie de la manière suivante :

- 2 500,00 € sur le budget annexe de la Maison du Peuple : TS 149 - Nature 611
- 500,00 € sur le budget du service Culture : TS 149 – Nature 611

Considérant qu'une convention de partenariat reprenant les modalités d'actions de chaque partie est annexée à la présente délibération.

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 26 février 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER les termes de la convention ci-jointe,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et ses avenants à intervenir;
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits seront inscrits au Budget 2015 de la Maison du Peuple - Nature 611 – TS 149

Budget du Service Culture - Nature 611 - TS 149

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/049

**Convention triennale entre
la Commune de Millau et
l'Assosoi**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 27 mars 2015

Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Barbara OZANEUX pouvoir à Alain NAYRAC, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Frédéric FABRE, Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que l'Assosoi s'active depuis 2003 à développer sa vision d'une Culture accessible, festive, non élitiste, à travers plusieurs activités liées au monde du spectacle vivant.

Considérant qu'elle organise des événements sur l'ensemble du territoire Sud-Aveyronnais (festival Le Trepalou), participe au tremplin Crescendo avec la MJC, établit une programmation de cafés-concerts à Millau et sur le territoire du Sud-Aveyron, apporte une aide aux artistes locaux sur le développement de leur projet artistique.

Considérant que la Ville a depuis plusieurs années une politique en faveur des musiques destinées aux jeunes publics, dont elle prend une part en programmant des spectacles à la Maison du Peuple, et qu'elle entend offrir aux associations, en partenariat, une aide leur permettant de développer une programmation dans des concerts « debout ».

Considérant que les membres de l'Assosoi font preuve de motivation et de dynamisme, la ville envisage de les soutenir en apportant son soutien financier et technique à l'Assosoi pour la réalisation de ses activités en 2015, via une convention.

Considérant que les avantages financiers que la Ville procure à l'association pour 2015 correspondent à un montant global de 4 166,52 € (une subvention annuelle de 1 000 € et une aide technique valorisée à hauteur de 3166,52 € pour 2015).

Accusé de réception

Reçu le 08 AVR. 2015

Considérant que la ville de Millau souhaite soutenir cette association, il convient de réaliser une convention sur 3 ans soit de 2015 à 2017.

Après avis favorable de la Commission Culture du 26 février 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER la convention triennale (2015 à 2017) avec l'Assosoï,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et tous les documents afférents.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2015 du service Culture
TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

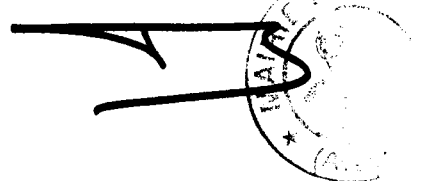
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Saint-Pierre', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MILLAU' and 'MUNICIPALITE' around a central emblem.



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/050

**Dénomination d'un rond
point sur la Commune de
Millau**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 27 mars 2015

Le Maire

Vu le décret n°1350 du 14 octobre 1955 portant sur les conditions de dénomination des rues et places publiques et
numérotation des immeubles,

Considérant la demande du Comité de Jumelage Millau- Bad-Salzuflen à l'occasion du 40ème anniversaire de
celui-ci;

Aussi, après avis favorable du Comité Consultatif de dénomination des espaces, des équipements et bâtiments
publics du 2 Mars 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER la dénomination du rond-point de Naulas en rond-
point Louis LAURENS – Wilhelm HAUN, Co-fondateurs du
Jumelage Millau – Bad-Salzuflen.
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir
toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Accusé de réception

Reçu le **08 AVR. 2015**

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE